

1. Contexte du projet

- Origine du projet (initiative interne, sollicitation externe, autre)

L'initiative est née du constat d'absence d'experts africains dans le domaine de la médecine légale et de la science forensique. Forts de ce constat, et au regard de nombreuses sollicitations d'institutions universitaires et judiciaires africaines, le Centre Universitaire Romand de Médecine Légale (CURML) et le Centre d'Etudes Juridiques Africaines (CEJA) ont accepté de répondre favorablement aux demandes exprimées par les autorités africaines lors des visites effectuées auprès des Missions permanentes africaines à Genève et d'une mission exploratoire au Bénin (1-3 juillet 2017) et au Togo (4 au 7 juillet 2017). Après l'approbation de l'initiative et la signature de la lettre d'intention des directeurs des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) et du Centre Hospitalier et Universitaire de Vaud (CHUV) de Lausanne, le CEJA et le CURML ont élaboré le projet « **Programme de formation Droit, Médecine Légale et Science Forensique en Afrique** ».

- Objectifs généraux Le programme vise à :
 - former des médecins et des acteurs africains du secteur judiciaire et de la société civile dans le domaine du droit, de la médecine légale et de la science forensique afin de doter le continent d'experts de haut niveau
 - Permettre l'acquisition de connaissances approfondies des outils juridiques et relatifs à la médecine légale et à la science forensique
 - Doter les Etats africains d'experts médico-légaux
 - Contribuer à la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD) des Nations Unies et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine
 - Assurer le rayonnement de l'enseignement universitaire Suisse, et plus particulièrement romand, dans le domaine de l'enseignement et de la recherche scientifique en Afrique.

2. Pertinence et adéquation de la formation projetée

L'Afrique est confrontée à de multiples problèmes de développement. Parmi les problèmes majeurs que connaît le continent africain, on trouve la défaillance du système éducatif et un déficit alarmant dans le domaine médical alors que le droit à l'éducation ainsi que le droit à la santé constituent des Objectifs de développement durable (Objectifs 3 et 4) de l'Agenda 2030 des Nations Unies et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (Aspiration 1. 10). A ce jour, on compte en moyen 1 médecin pour 80000 habitants.

Un domaine requiert plus particulièrement l'attention sur le continent africain, celui de la médecine légale et de la science forensique où l'on constate un déficit criant de médecins légistes ou d'experts en science forensique. A titre illustratif, en République Centrafricaine, il n'existe qu'un médecin légiste pour 4,5 millions d'habitants. Au Bénin et Togo, on note seulement 2 médecins légistes pour respectivement 7'552'318 habitants et 11'523'780 habitants.

La nécessité de doter le continent de médecins légistes ou d'experts en matière de médecine légale a été mise en évidence lors de la 5^{ème} Conférence annuelle de la Société Africaine de Médecine Légale tenue à Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, du 1^{er} au 5 mars 2016.

Les experts ont exhorté les Etats africains à « reconnaître la médecine légale comme une discipline incontournable à placer au cœur des résolutions des conflits sur le continent, afin de permettre à la discipline de remplir sa mission de recherche de preuves de poursuite judiciaire » (<http://ladiplomatiqedabidjan.com/index.php/integration/item/1488-cote-d-ivoire-la-medecine-legale-se-veut-incontournable-dans-la-resolution-des-conflits-en-afrique>).

Une telle absence de médecins légistes ou d'experts en sciences forensiques est préjudiciable pour le continent africain en raison non seulement des questions de santé publique, mais aussi parce que l'Afrique demeure encore largement en proie à des conflits armés divers avec son cortège d'atrocités, d'exactions et crimes divers dont les causes demeurent souvent méconnues entravant ainsi les processus de réconciliation préconisées en cas de sortie de crise ou en situation post-confliktuelle. La 5^{ème} Conférence annuelle de la Société Africaine de Médecine Légale de mars 2017 portait justement sur le thème : « Résolution des conflits en Afrique : le rôle de la Médecine Légale ». Or, l'on sait que le devoir de vérité est une des conditions *sine qua non* pour l'instauration d'une véritable réconciliation nationale tout en garantissant une paix et une justice sociales collectivement reconnues.

La pertinence de la formation a été mise en exergue par les autorités africaines rencontrées lors de la mission exploratoire du 1^{er} au 7 juillet au Togo et Bénin.

Public visé

La formation s'adresse aux étudiants en médecine, médecins, magistrats, officiers de polices judiciaires, personnel pénitentiaire, juristes et membres d'ONG travaillant dans le domaine de la prévention de violences diverses en Afrique.

Format du programme

La formation se fera en présentiel à Genève et durera 3 mois.

Calendrier envisagé :

Semestre d'hiver 2019